

# AVIS

Réf. : AT.18.91.AV

Date d'approbation : 16/11/2018

## Révision de plan de secteur de Ath – Lessines – Enghien pour l'inscription d'une zone d'extraction (Carrières unies de porphyre - CUP), d'une zone d'activité économique industrielle et d'une zone d'espaces verts au titre de compensation planologique à LESSINES – Projet de plan

### DONNEES INTRODUCTIVES

#### Demande :

- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Auteur du RIE :* Aries Consultants
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

#### Avis :

- *Référence légale :* Art.D.II.49, §7 du CoDT
- *Date d'envoi du dossier:* 17/09/2018
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Audition :* 23/10/2018

#### Projet :

- *Localisation :* Lessines
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'activité économique industrielle (13,1ha), zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel (11,7ha), zone agricole (4,6ha), zone d'espaces verts (1ha)
- *Affectations proposées :* Zone de dépendances d'extraction, zone d'activité économique industrielle
- *Compensations :* Zone d'espaces verts

#### Brève description du projet et de son contexte :

L'avant-projet de plan a pour objet l'inscription, sur le territoire de Lessines, de :

- une zone de dépendance d'extraction en vue de l'exploitation du gisement de porphyre entre les carrières Lenoir Frères et Emile Lenoir et Vandevelde (13,1 ha) ;
- une zone d'activité économique industrielle destinée à l'aménagement d'une plateforme multimodale pour le transport des produits extraits (17,3 ha) ;
- une zone d'espaces verts au titre de compensation planologique (5,6 ha).
- un périmètre de réservation: voirie de déviation du tronçon supprimé de la rue de la Loge.

**AVIS**

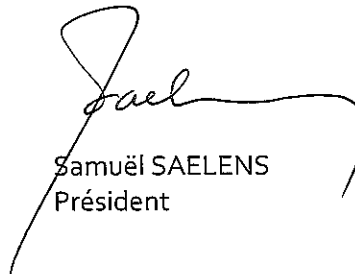
**Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de révision du plan de secteur de ATH-LESSINES-ENGHIEN en vue de l'inscription d'une zone de dépendance d'extraction, d'une zone d'activité économique industrielle et d'une zone d'espaces verts au titre de compensation planologique à LESSINES.**

Le Pôle estime que le projet permettra de diminuer les impacts de l'exploitation extractive sur le territoire et sur son environnement et d'améliorer le cadre de vie actuel des riverains, notamment par l'éloignement des installations bruyantes et génératrices de poussières et de trafic et le remplacement des installations existantes vieillissantes. Il permettra également de diversifier les modes de transport par la création d'une plateforme multimodale, dont la localisation évitera au charroi routier de traverser le centre de Lessines.

De plus, il estime que les affectations proposées au plan de secteur permettront de garantir l'activité d'extraction de porphyre à cet endroit. L'inscription d'une zone de dépendance d'extraction dans le périmètre nord aura aussi pour effet de regrouper d'un seul tenant l'ensemble de l'activité.

Le Pôle est également favorable à la compensation planologique proposée et au périmètre de réservation destiné à la voirie de déviation du tronçon supprimé de la rue de la Loge.

Le Pôle apprécie enfin la manière dont le projet a évolué pour prendre en compte les différentes observations émises durant la procédure de révision du plan de secteur, et plus particulièrement l'adaptation de la zone de compensation afin d'éviter une surcompensation.



Samuël SAELENS  
Président